2013-4366
2014-01-27

GROUP	11	FONGICIDE

FONGICIDE INSIGNIA[MD] EG

Fongicide à large spectre pour supprimer les maladies sur les gazons de terrains de golf

GRANULÉS MOUILLABLES

COMMERCIAL (AGRICOLE)

GARANTIE : Pyraclostrobine ……. 20%

Avertissement, contient l'allergène sulfites

N[O] D'HOMOLOGATION : 28859 **LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES**

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE AVANT L'UTILISATION

EN CAS D'URGENCE DUE À CE PRODUIT METTANT LA VIE OU DES BIENS EN DANGER, TÉLÉPHONER LE JOUR OU LA NUIT AU 1 (800) 454-2673

CONTENU NET : 1 kg à 25 kg

BASF Canada Inc.
100 Milverton Drive
5[e] étage
Mississauga, Ontario
L5R 4H1
1-877-371-2273

INSIGNIA est une marque déposée de BASF Corporation, utilisée avec permission par BASF Canada Inc. ©2008 BASF Canada Inc.

INFORMATION GÉNÉRALE

Cet emballage contient le **Fongicide INSIGNIA EG,** un granulé dispersible dans l'eau (EG). La matière active de **Fongicide INSIGNIA EG** fait partie de la famille de fongicide, les strobilurines. Celles-ci sont des dérivés synthétiques d'une substance antifongique naturelle. Le **Fongicide INSIGNIA EG** possède un mode d'action différent qui est efficace contre les agents pathogènes résistants à d'autres fongicides.

Le **Fongicide INSIGNIA EG** empêche la germination des spores et la croissance du mycélium ainsi que la sporulation du champignon sur la surface foliaire. Cependant, une meilleure suppression des maladies est obtenue lorsque le **Fongicide INSIGNIA EG** est utilisé dans le cadre d'un programme de pulvérisation préventive, planifié et employé en rotation avec d'autres fongicides.

MODE D'EMPLOI

INSIGNIA EG est un fongicide à large spectre recommandé pour la suppression de plusieurs maladies importantes de gazon. Pour des résultats optimums, le **Fongicide INSIGNIA EG** devrait être appliqué en prévention.

Ce produit n'est pas homologué pour la suppression des ravageurs dans les systèmes aquatiques, NE PAS UTILISER pour la suppression des ravageurs aquatiques.

Ne pas contaminer l'eau d'irrigation, l'eau potable ou des habitats aquatiques en nettoyant l'équipement ou en éliminant les résidus.

Application avec un pulvérisateur de champ

NE PAS appliquer pendant des périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsqu'il y a des rafales de vent. NE PAS appliquer avec des gouttelettes de pulvérisation plus petites que la classification moyenne de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE). La hauteur de la rampe doit être de 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

NE PAS appliquer par voie aérienne.

Zones tampons

L'utilisation des méthodes de pulvérisation suivant ou d'équipement n'exige pas une zone de tampon: pulvérisateur manuelle ou de pulvérisateur à dos et le traitement localisé.

Les zones tampons indiquées dans le tableau ci-dessous sont requises entre le point d'application directe et, dans la direction de la dérive, la bordure la plus rapprochée des habitats terrestres sensibles (par ex. prairie, forêt, plantation brisevent, boisé, coupevent, des endroits riparien ou bosquet), ou l'habitat d'eau douce sensible (tel que lac, rivière, bourbier, étang, fondrière des Prairies, crique, marais, ruisseau, réservoirs et milieu humide) ou de l'habitat marin ou estuarien sensible.

Méthode d'application	Maladie	Les zone tampon (mètres) nécessaire pour la protection de:				
		Habitat d'eau douce aux profondeurs de:		Habitat estuarien/marin aux profondeurs de:		Habitats Terrestre
		Moins de 1 m	Plus que 1 m	Moins de 1 m	Plus que 1 m	
Pulvérisateur de grandes culture*	Moisissure grise des neiges, moisissure des neiges (dose faible)	10	1	1	1	0
	Moisissure grise des neiges, moisissure des neiges (dose élevée)	10	3	3	1	1
	Rouille, tache grise (dose faible)	10	5	4	2	1
	Moisissure rose des neiges	15	2	2	1	0
	Tache des feuilles	15	5	4	2	1
	Anthracnose, piétin-échaudage, brûlure en plaques (dose faible)	15	5	4	2	1
	Brûlure à pythium	20	5	5	3	1
	Plaque brune, tache grise, anthracnose, désordre physiologique des racines causé par Pythium, piétin-échaudage (dose élevée)	20	10	5	3	1

*Dans le cas des pulvérisateurs agricoles, il est possible de réduire les zones tampons au moyen d'écrans de réduction de la dérive de pulvérisation. Les pulvérisateurs dont la rampe est équipée d'un écran sur toute sa longueur et qui s'étend jusqu'au couvert végétal permettent de réduire la zone tampon figurant sur l'étiquette de 70 %. L'utilisation d'une rampe d'aspersion dont chaque buse est munie d'un écran conique fixé à une hauteur maximale de 30 cm du couvert végétal permet de réduire la zone tampon figurant sur l'étiquette de 30 %.

Tous les traitements devraient être faits en respectant les directives retrouvées dans le Tableau 1. Un non respect du mode d'emploi et des précautions de cette étiquette peut causer des dommages au gazon et/ou réduire la suppression des maladies.

Le **Fongicide INSIGNIA EG** est recommandé pour la suppression de la plaque brune, la tache grise, la moisissure grise des neiges, la tache des feuilles, de la moisissure rose des neiges, la brûlure à pythium, désordre physiologique des racines causé par Pythium, la rouille, l'anthracnose, la piétin-échaudage et la brûlure en plaques. Pour la suppression optimum de la moisissure rose des neiges, mélangez le **Fongicide INSIGNIA EG** avec un autre fongicide efficace contre la moisissure neiges ne faisant pas partie de la famille des strobilurines. Appliquez le **Fongicide INSIGNIA EG** dans 40 à 120 litres d'eau par 1 000 mètres carrés (400 à 1200 litres par hectare).

Dose: Employez les doses d'application tel que spécifié dans le Tableau 1 pour chaque maladie.

Tolérance du gazon
En raison de la variabilité des espèces de graminées à gazon et des techniques de pulvérisation, ni le fabricant ou le détaillant a statué que le **Fongicide INSIGNIA EG** pouvait être utilisé de façon sécuritaire sur toutes les graminées à gazon peu importe les conditions. Ainsi, il est recommandé que l'utilisateur vérifie si le **Fongicide INSIGNIA EG** peut être employé à grande échelle avec sécurité. Traitez à la dose recommandée de **Fongicide INSIGNIA EG** sur une petite superficie lorsque les mêmes conditions prévues lors de l'application sont présentes. Surveillez l'apparition de dommage dans les 14 jours après le traitement.

Tableau 1. Doses et intervalles d'application pour le gazon

Maladie (Pathogène)	Dose d'emploi (g/1000 m²)	Dose d'emploi (g/ha)	Intervalle entre les applications (jours)	Commentaires
Anthracnose (*Colletotrichum graminicola*)	154 – 280	1540 – 2800	14 – 28	Appliquez lorsque les conditions sont favorables au développement de la maladie.
Plaque brune *(Rhizoctonia solani, zeae)*	140 – 250	1400 – 2500	14 – 21	Appliquez lorsque les conditions sont favorables au développement de la maladie.
Brûlure en plaques (*Sclerotinia homeocarpa*) – Répression seulement	154-280	1540-2800	14 – 28	Le **Fongicide INSIGNIA EG** appliqué à une dose de 154 à 280 g/1000 m² des intervalles de 14 à 28 jours fournira une suppression de la brûlure en plaques.
Tache grise *(Pyricularia grisea)*	140	1400	14	Effectuez des applications préventives et poursuivez lorsque les conditions sont favorables au développement de la maladie.
	280	2800	28	
Moisissure grise des neiges	170	1700	application unique	Effectuez une seule application à une dose de 170 grammes ou deux

Maladie (Pathogène)	Dose d'emploi (g/1000 m²)	Dose d'emploi (g/ha)	Intervalle entre les applications (jours)	Commentaires
(Typhula spp.)	85	850	14 – 28	applications à une dose de 85 grammes, espacées de 14 à 28 jours tard à l'automne juste avant qu'il y ait une couverture de neige.
Tache des feuilles *(Dreschslera spp. Bipolaris spp.)*	154	1540	14	Appliquez lorsque les conditions sont favorables au développement de la maladie.
Plaque fusarienne (Microdochium Patch) et Moisissure rose des neiges *(Microdochium nivale)*	250	2500	application unique	Effectuez une seule application tard à l'automne juste avant qu'il y ait une couverture de neige.
				Mélanger en réservoir avec le fongicide PREMIS 200F à une dose de 32 mL/100 mètres carrés pour améliorer le suppression si une forte pression de maladie est prévue.
Brûlure à pythium *(Pythium aphanidermatum)*	225	2250	14	Commencez les applications préventives lorsque les conditions sont favorables au développement de la maladie.
Désordre physiologique des racines causé par Pythium (*Pythium volutum, Pythium arrhenomanes, Pythium aristosporum*)	280	2800	14 – 28	Appliquer de façon préventive. Irriguez immédiatement après l'application. Après chaque application du fongicide INSIGNIA EG, effectuez une rotation avec au moins une application d'un fongicide ne faisant pas partie du groupe 11 et enregistré pour cette maladie avant de faire un nouveau traitement avec le fongicide INSIGNIA EG.
Rouille *(Puccinia spp.)*	125	1250	14	Appliquez lorsque les conditions sont favorables au développement de la maladie.
Piétin-échaudage (*Gaeumannomyces graminis*) – répression seulement	280	2800	28	Effectuez 1 application à l'automne et 1 application au printemps.

Adjuvants

Ne pas utiliser d'adjuvants à base d'organosilicone car le gazon pourrait subir des dommages. En raison du grand nombre d'adjuvants pouvant être utilisés, ni le fabricant ou le détaillant a statué si le **Fongicide INSIGNIA EG** peut être employé de façon sécuritaire avec tous les adjuvants.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Mode d'action

La pyraclostrobine, la matière active du **Fongicide INSIGNIA EG** qui appartient au groupe des inhibiteurs de la respiration cellulaire, est classée par l'EPA et l'ARLA comme des inhibiteur de la Quinone Extérieure (IQe) ou ayant le site d'activité cible des fongicides du groupe 11.

Gestion de la résistance
Le **Fongicide INSIGNIA EG** contient de la pyraclostrobine, un fongicide du groupe 11 qui est efficace contre les pathogènes résistant aux fongicides ayant des modes d'action différents de ceux des fongicides IQe (site cible du groupe 11), comme par exemple les dicarboximides, inhibiteurs de stérol, benzimidazoles ou phénylamides. Des souches de champignon ayant une résistance acquise aux fongicides du groupe 11, tels que la pyraclostrobine, azoxystrobine, trifloxystrobine et krésoxim-méthyle peuvent éventuellement dominer la population de champignons si les fongicides du groupe 11 sont utilisés majoritairement et de façon répétée dans le même champ pendant plusieurs années comme la principale méthode de suppression des espèces de pathogènes ciblés. Ceci peut occasionner une réduction de la suppression des maladies par le **Fongicide INSIGNIA EG** ou autres fongicides du groupe 11.

Les recommandations suivantes peuvent être retenues pour retarder le développement de la résistance au **Fongicide** :

1. **Applications :** Respecter soigneusement le mode d'emploi sur l'étiquette concernant l'utilisation répétée du **Fongicide INSIGNIA EG** ou autre site d'action cible des fongicides du groupe 11 ayant un site d'action semblable pour les mêmes pathogènes. Pour maintenir la performance du **Fongicide INSIGNIA EG** au champ, ne pas dépasser le nombre total d'applications consécutives du **Fongicide INSIGNIA EG** ainsi que le nombre total d'applications du **Fongicide INSIGNIA EG** par saison tel qu'indiqué ci-dessous. Ne pas dépasser six (6) applications par saison. Ne pas faire des applications séquentielles du **Fongicide INSIGNIA EG** ou un autre fongicide du groupe 11 pour supprimer le désordre physiologique des racines causé par Pythium, la brûlure à pythium, la tache grise ou l'anthracnose. Ne pas faire plus de deux (2) applications consécutives du **Fongicide INSIGNIA EG** ou un autre fongicide du groupe 11 pour toutes les autres maladies. Alterner avec un fongicide efficace ne faisant pas partie de la famille des strobilurines et ayant un mode d'action différent au minimum pour les deux (2) applications suivantes.

2. **Lutte intégrée :** Le **Fongicide INSIGNIA EG** devrait faire partie d'un programme global de gestion des maladies et des ravageurs. Les pratiques culturales reconnues pour diminuer le développement des maladies devraient être respectées. Consulter votre expert local, un conseiller accrédité des cultures et/ou BASF pour des stratégies de lutte intégrée supplémentaires recommandées pour votre région. Le **Fongicide INSIGNIA EG** peut être employé dans le cadre des programmes de réseau d'avertissement agricole (prévision de maladie) qui recommandent une période d'application basée sur des facteurs environnementaux favorables au développement de la maladie.

3. **Surveillance :** Surveiller de près l'efficacité de tous les fongicides utilisés dans le programme de gestion des maladies contre le pathogène ciblé et prendre note des autres facteurs qui peuvent influencer la performance du fongicide et/ou le développement de la maladie.

4. **Faire un rapport :** Si un fongicide du groupe 11 au site cible tel que le **Fongicide INSIGNIA EG**, semble être moins ou ne plus être efficace contre un pathogène qui a été

supprimé ou réprimé auparavant, communiquer avec un représentant de BASF, un expert local ou un conseiller accrédité des cultures afin de vous aider à déterminer la cause de l'efficacité réduite.

MÉLANGE

1. Nettoyez le réservoir du pulvérisateur en respectant les recommandations relatives au nettoyage retrouvées sur l'étiquette du dernier produit utilisé.

2. Remplir le réservoir du pulvérisateur à moitié d'eau et débutez l'agitation.

3. Ajoutez au réservoir la quantité requise de **Fongicide INSIGNIA EG**.

4. Si nécessaire, ajouter au réservoir la quantité requise du fongicide PREMIS 200F.

5. Continuez l'agitation lors de l'ajout du reste de l'eau dans le réservoir.

6. Après usage, nettoyez le réservoir du pulvérisateur.

RESTRICTIONS ET LIMITATIONS

1. Ne pas pénétrer dans la zone traitée jusqu'à ce que le produit soit sec.

2. Ne pas faire plus de six applications par saison.

3. Ne pas appliquer sur des superficies qui vont être pâturées par le bétail et ne pas alimenter le bétail ou la volaille avec les déchets de tonte.

DANGERS ENVIRONNEMENTAUX

Toxique pour les organismes aquatiques, les plantes non visées et les petits mammifères sauvages. Les zones de tampon indiquées sous la section mode d'emploi devraient être respectées. Afin de réduire le ruissellement des aires traitées vers les habitats aquatiques, éviter l'application aux endroits où la pente est modérée à abrupte, ou sur les sols compactés ou argileux. Éviter d'appliquer si l'on prévoit de fortes pluies. On peut réduire la contamination des zones aquatiques causée par le ruissellement en aménageant une bande végétative entre la surface traitée et la bordure du plan d'eau.

PRÉCAUTIONS

1. **GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.**

2. Lavez-vous soigneusement après la manipulation du produit et avant de manger, boire ou fumer.

3. Porter un équipement et des vêtements de protection, incluant des gants (caoutchouc, PVC, néoprène ou nitrile), une chemise à manches longues, un pantalon long, des

chaussures et des chaussettes lors du mélange et du remplissage, du nettoyage du pulvérisateur, des réparations et de l'application. Lors de l'utilisation d'un équipement de pulvérisation à basse pression pour pelouse de type pistolet, les personnes en charge du mélange/remplissage et de l'application doivent porter un respirateur doté d'une cartouche approuvée NIOSH/MSHA/BHSE pour l'élimination des vapeurs organiques avec un pré-filtre approuvé pour les pesticides ou un respirateur avec boîte filtrante approuvé NIOSH/MSHA/BHSE pour les pesticides.

4. Si les vêtements deviennent contaminés, retirer et laver séparément de la lessive ménagère avant de les porter à nouveau.

5. Nettoyer l'équipement de pulvérisation soigneusement après l'usage.

6. Ne pas contaminer l'eau d'usage domestique ou d'irrigation, les lacs, les cours d'eaux ou les étangs lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets.

PREMIERS SOINS

En cas d'ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Le patient devrait être traité selon les symptômes.

ENTREPOSAGE

1. Conserver le produit dans le contenant original hermétiquement fermé.

2. Ne pas expédier ou entreposer près des aliments pour humains ou pour animaux, des semences et des engrais.

3. Entreposer sous clef dans un endroit frais, sec et bien ventilé et sans drain de plancher.

ÉLIMINATION

Contenants Recyclables

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant:

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.

2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

Contenants Non Réutilisables

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.

2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.

3. Rendre le contenant inutilisable.

4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provinciale. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

Contenants Réutilisables - à Remplissages Multiples

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provinciale. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

GROUP	11	FONGICIDE

FONGICIDE INSIGNIA[MD] EG

Fongicide à large spectre pour supprimer les maladies sur les gazons de terrains de golf

GRANULÉS MOUILLABLES

COMMERCIAL (AGRICOLE)

GARANTIE : Pyraclostrobine ……. 20%

Avertissement, contient l'allergène sulfites

N[O] D'HOMOLOGATION : 28859 **LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES**

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE AVANT L'UTILISATION

EN CAS D'URGENCE DUE À CE PRODUIT METTANT LA VIE OU DES BIENS EN DANGER, TÉLÉPHONER LE JOUR OU LA NUIT AU 1 (800) 454-2673

CONTENU NET : 1 kg à 25 kg

BASF Canada Inc.
100 Milverton Drive
5[e] étage
Mississauga, Ontario
L5R 4H1
1-877-371-2273

INSIGNIA est une marque déposée de BASF Corporation, utilisée avec permission par BASF Canada Inc. ©2008 BASF Canada Inc.

PRÉCAUTIONS

1. **GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.**

2. Lavez-vous soigneusement après la manipulation du produit et avant de manger, boire ou fumer.

3. Porter un équipement et des vêtements de protection, incluant des gants (caoutchouc, PVC, néoprène ou nitrile), une chemise à manches longues, un pantalon long, des chaussures et des chaussettes lors du mélange et du remplissage, du nettoyage du pulvérisateur, des réparations et de l'application. Lors de l'utilisation d'un équipement de pulvérisation à basse pression pour pelouse de type pistolet, les personnes en charge du mélange/remplissage et de l'application doivent porter un respirateur doté d'une cartouche approuvée NIOSH/MSHA/BHSE pour l'élimination des vapeurs organiques avec un pré-filtre approuvé pour les pesticides ou un respirateur avec boîte filtrante approuvé NIOSH/MSHA/BHSE pour les pesticides.

4. Si les vêtements deviennent contaminés, retirer et laver séparément de la lessive ménagère avant de les porter à nouveau.

5. Nettoyer l'équipement de pulvérisation soigneusement après l'usage.

6. Ne pas contaminer l'eau d'usage domestique ou d'irrigation, les lacs, les cours d'eaux ou les étangs lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets.

PREMIERS SOINS

En cas d'ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Le patient devrait être traité selon les symptômes.

ENTREPOSAGE

1. Conserver le produit dans le contenant original hermétiquement fermé.

2. Ne pas expédier ou entreposer près des aliments pour humains ou pour animaux, des semences et des engrais.

3. Entreposer sous clef dans un endroit frais, sec et bien ventilé et sans drain de plancher.

ÉLIMINATION

Contenants Recyclables
Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant:

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.

2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

Contenants Non Réutilisables
1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.

2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.

3. Rendre le contenant inutilisable.

4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provinciale. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

Contenants Réutilisables - à Remplissages Multiples
En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provinciale. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.